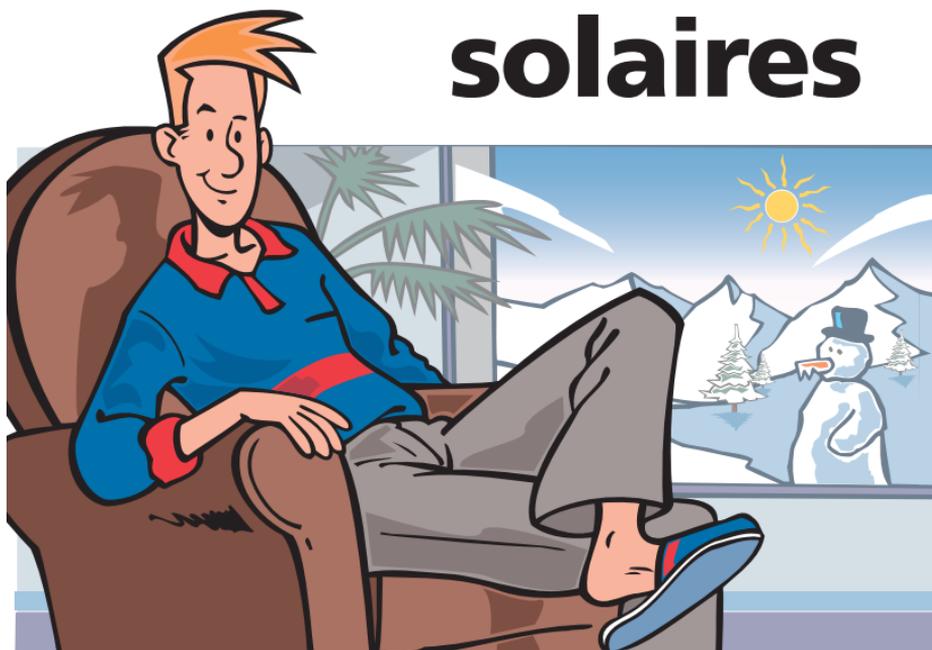


ECONOMISER L'ENERGIE  
FAISONS VITE  
ÇA CHAUFFE

Le soleil au service de votre confort,

# le chauffage et l'eau chaude solaires



L'HABITAT

ADEME



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Énergie

# *Le soleil au service de votre confort,* le chauffage et l'eau chaude solaires

## SOMMAIRE

- L'énergie solaire, pour se laver et se chauffer ..... 3
- Quelques idées à revoir ..... 4
- Quelques données à intégrer ..... 7
- Un schéma pour comprendre ..... 10
- Des économies du nord au sud ..... 14
- Un peu de méthode pour réussir ..... 17
- Des aides pour financer ..... 20
- En résumé ..... 23
- L'ADEME ..... 24

## GLOSSAIRE

**Capteur solaire thermique** : coffre rigide et vitré à l'intérieur duquel une plaque et des tubes métalliques noirs (absorbeur) reçoivent le rayonnement solaire et chauffent un liquide caloporteur (antigel). Certains capteurs, conçus pour être assemblés sur chantier, sont fournis en « pièces détachées ». Quand ils sont « intégrés » ou « incorporés » en toiture, les capteurs assurent également une fonction de couverture du bâtiment.

**CSTB** (Centre scientifique et technique du bâtiment) : organisme public chargé de la certification des composants et procédés de construction (marque CSTBat). Le CSTB gère la procédure des « avis techniques », portant notamment sur les capteurs solaires.

**ECS** : eau chaude sanitaire.

**Énergie d'appoint** : énergie utilisée pour compléter ou relayer l'énergie solaire en cas d'ensoleillement insuffisant ou nul ; ce peut être le gaz, le fioul, le bois, l'électricité...

**Liquide caloporteur** : il s'agit la plupart du temps d'un mélange d'eau et d'antigel, assurant le transport de l'énergie thermique du capteur vers le ballon d'ECS ou vers le système de chauffage.

**Plancher chauffant basse température** : dispositif de chauffage intégré à une dalle de béton. Cet émetteur est dimensionné pour que sa température de surface reste modérée (environ 23 °C).

**Plancher solaire direct (PSD®)** : marque commerciale désignant un type de système solaire combiné très répandu en France à ce jour. Il associe des capteurs solaires thermiques et un plancher chauffant basse température servant à la fois de stockage et d'émetteur de chaleur, sans échangeur intermédiaire.

# l'énergie solaire, pour se laver et se chauffer

Depuis plusieurs années déjà, on se préoccupe d'économiser l'énergie et de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Les recherches ont permis de suivre des pistes prometteuses, d'élaborer des techniques performantes utilisant l'énergie solaire.

On a ainsi acquis une solide expérience dans la mise au point de chauffe-eau solaires. Ces appareils sont aujourd'hui efficaces et performants. Ils s'adaptent aussi bien à des demandes individuelles qu'à des besoins collectifs.

Mais l'énergie solaire, source d'énergie gratuite, inépuisable et non polluante, peut aussi couvrir une partie des besoins de chauffage des bâtiments.

On parle alors de

## **systèmes solaires combinés**

qui peuvent couvrir de 20 à 40 % des besoins annuels, selon la région et la taille de l'installation. Ils bénéficient des progrès réalisés dans la conception et la construction des capteurs solaires, fabriqués maintenant en série, et des avancées dans le domaine de l'électronique.



# quelques idées à revoir

« Le solaire, ça ne marche bien que dans les régions chaudes et ensoleillées... »

« Un chauffe-eau solaire, il paraît que c'est efficace... mais de là à chauffer toute la maison... »

« Chauffer de l'eau pour se laver ou pour se chauffer, c'est pareil... »

Quelques idées qui ont la vie dure, mais jusqu'où sont-elles vraies ?

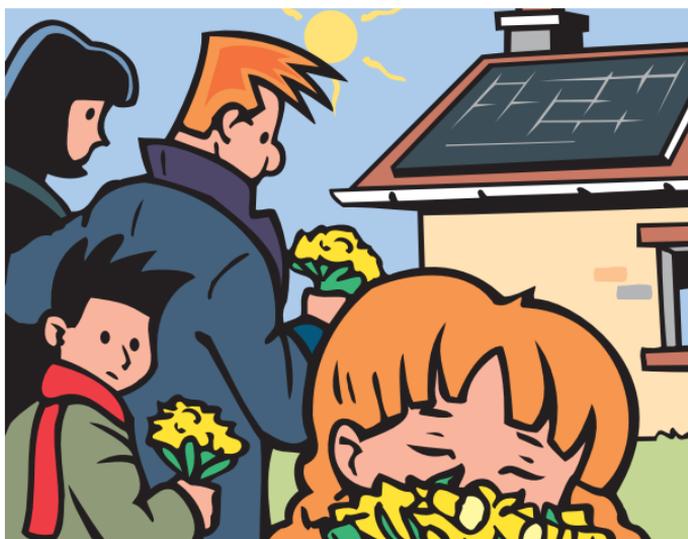


## Moins de soleil, mais pas moins d'économies

Où que vous soyez en France, il vous est possible de chauffer votre eau sanitaire grâce à l'énergie solaire. Bien sûr, le taux d'économie d'énergie\* sera meilleur dans le Midi.

C'est l'adéquation entre les besoins et l'ensoleillement disponible qui détermine la productivité des capteurs solaires. Ainsi, même si le taux d'économie d'énergie est plus élevé dans le sud que dans le nord, la quantité d'énergie économisée ne sera pas forcément plus importante. Par exemple, une installation qui couvre 52 % des consommations à Marseille (9 300 kWh) économisera 4 830 kWh alors que la même installation placée dans une maison identique à Strasbourg couvrira 30 % des consommations (16 300 kWh) et économisera pourtant 4 890 kWh.

\* **Taux d'économie d'énergie** : proportion des consommations d'énergie nécessaires pour fournir le chauffage et l'ECS (celles que l'on payerait sans installation solaire), couvertes par le solaire.



Les systèmes solaires combinés conviennent très bien aux régions froides et bien ensoleillées, ou à celles où l'on doit chauffer longtemps. Certaines zones de montagne remplissent ces deux conditions. Le solaire peut y permettre de substantielles économies de chauffage.

Mais quelle que soit la région où l'on se trouve, le printemps et l'automne offrent un meilleur ensoleillement que l'hiver et la maison a souvent besoin d'être chauffée : le chauffage solaire d'une habitation offre donc d'intéressantes perspectives d'économie en intersaison, et cela quelle que soit la localisation géographique.

## Des principes éprouvés

Chauffe-eau solaires et systèmes solaires combinés ont beaucoup en commun. Les progrès réalisés dans la conception des premiers ont largement profité aux seconds, dans les deux cas on récupère la chaleur du soleil avec des **capteurs thermiques**.

Cependant, les capteurs ne produisent de la chaleur que lorsque l'ensoleillement est suffisant, alors que les besoins les plus importants se manifestent en général en l'absence de soleil. Il faut donc mettre en place un **dispositif de stockage**.

Enfin, pour pallier les déficits d'ensoleillement, une source d'**énergie d'appoint** s'impose, car ces systèmes solaires sont en réalité bi-énergie (solaire + appoint conventionnel).

## Des besoins contrastés

Le système solaire combiné est toutefois plus complexe à mettre en œuvre car le chauffage des locaux et la fourniture d'eau chaude domestique n'obéissent pas aux mêmes exigences :



- on a besoin d'eau chaude au robinet tout au long de l'année, alors que la demande de chauffage varie fortement selon les saisons ;
  - lorsque le chauffage est en marche, la demande journalière de chaleur est relativement continue. À l'inverse, celle d'eau chaude sanitaire est irrégulière : des pointes de courte durée alternent avec de longues périodes sans demande ;
  - la température de l'eau utilisée dans le circuit de chauffage est plutôt basse (entre 30 et 50 °C), alors que l'eau sanitaire est beaucoup plus chaude (entre 45 et 60 °C).
- C'est pourquoi, pour satisfaire ces besoins contradictoires, de multiples solutions plus ou moins sophistiquées, novatrices et inventives ont pu voir le jour dans différents pays.

# quelques données à intégrer

## Plusieurs systèmes : des éléments comparables...

Comme toute installation de chauffage central, un système solaire combiné comporte :

- une « **chaudière** », en l'occurrence des capteurs solaires thermiques analogues à ceux qui alimentent un chauffe-eau solaire ;
- une **distribution**, par un réseau de tuyauteries semblable à celui utilisé dans les systèmes classiques ;
- un (ou des) **dispositif(s)** de stockage de l'énergie thermique (ballon-tampon, dalle de béton) ;
- des **émetteurs de chaleur** (radiateurs basse température, dalle chauffante, etc.) ;
- une **régulation**.

Un **système d'appoint** permet de pallier les insuffisances du rayonnement. Il peut être totalement indépendant de l'installation solaire : cheminée, poêle à bois, convecteurs électriques, etc.

Il peut aussi être couplé à la partie solaire de l'installation. Ainsi, la régulation peut gérer la mise en route et l'arrêt de l'appoint, en fonction de l'ensoleillement, de la demande de chauffage ou d'eau chaude sanitaire. Dans ce cas, on utilise une chaudière classique (fioul, gaz, bois, électrique).



*Maison individuelle  
à Besançon (Doubs) :  
120 m<sup>2</sup> habitables, occupée  
par quatre personnes  
et 18 m<sup>2</sup> de capteurs  
en toiture (chauffage  
d'appoint intégré  
par chaudière électrique).*



*Maison individuelle en Suède :  
18 m<sup>2</sup> de capteurs, 1 500 litres de stockage,  
appoint par chaudière à granulés bois.*

### ...mais des conceptions différentes.

Il existe deux grands types de systèmes solaires combinés avec des variantes permettant de s'adapter à la majorité des cas :

- les premiers systèmes de chauffage solaire étaient conçus sur le principe de **l'hydro-accumulation**.

Le soleil n'étant pas présent toute la journée ni toute l'année, l'idée consiste à stocker la chaleur produite par les capteurs dans un volume d'eau tampon, dans lequel on vient puiser lorsque cela est nécessaire.

L'énergie nécessaire au chauffage est diffusée dans la maison soit grâce à des radiateurs, de préférence fonctionnant à basse température, soit grâce à un plancher chauffant.

Les progrès de la recherche, notamment sur la régulation et la gestion du stockage de l'énergie dans les ballons, permettent de réaliser aujourd'hui des systèmes performants et compacts dont le volume est acceptable (de 500 à 2 000 l) ;

- dans le cas d'un projet neuf ou d'une réhabilitation lourde, on peut utiliser la dalle du plancher chauffant non seulement comme émetteur de chaleur, mais aussi comme lieu de stockage de la chaleur.

Ces systèmes utilisent un schéma hydraulique souvent plus simple, mais font appel à une régulation plus évoluée. On parle dans ce cas de plancher solaire direct (PSD®).



### **Le plancher solaire direct (PSD®), un système français qui a fait ses preuves**

Ce type de système solaire combiné est couramment installé aujourd'hui en France. Le principe est simple : un liquide caloporteur est chauffé dans des capteurs solaires thermiques ; il circule directement dans des tuyaux d'un plancher chauffant ou réchauffe le ballon d'ECS par l'intermédiaire d'un échangeur de chaleur. Il repart ensuite vers les capteurs où il est chauffé à nouveau, et ainsi de suite tant que l'ensoleillement est suffisant.

L'appoint peut être indépendant ou couplé.

Dans les deux cas, la dalle chauffante joue un double rôle de stockage et d'émetteur de chaleur. Alimentée par le liquide caloporteur réchauffé (plancher chauffant à basse température), bien isolée, elle permet d'obtenir une température douce et uniforme dans toutes les pièces de la maison.

D'autres variantes ont été développées.



*Maison individuelle à Chapareillan (Isère) :  
occupée par quatre personnes, 16 m<sup>2</sup> de capteurs en toiture  
(avec chauffage d'appoint couplé par chaudière fioul).*

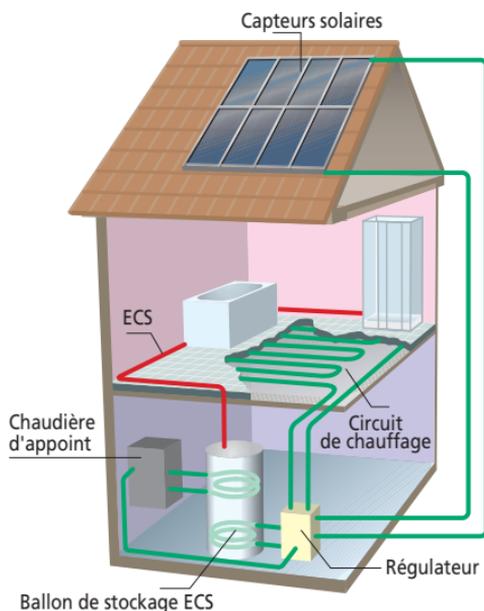
# un schéma pour comprendre

## 1 Produire

Des capteurs solaires thermiques permettent de transformer le rayonnement solaire en chaleur. Certains capteurs, conçus comme des éléments de toiture, s'intègrent visuellement très bien aux constructions.

De préférence orientés plein sud et inclinés avec un angle de l'ordre de  $45^\circ$ , ils pourront néanmoins, sans réduction trop importante des performances, avoir une orientation allant du sud-est au sud-ouest, et une inclinaison comprise entre  $30$  et  $60^\circ$ .

En cas de doute sur les ombres portées par les montagnes ou les immeubles environnants, une étude détaillée permettra d'en chiffrer l'influence.



### Principe du plancher solaire direct (PSD®)

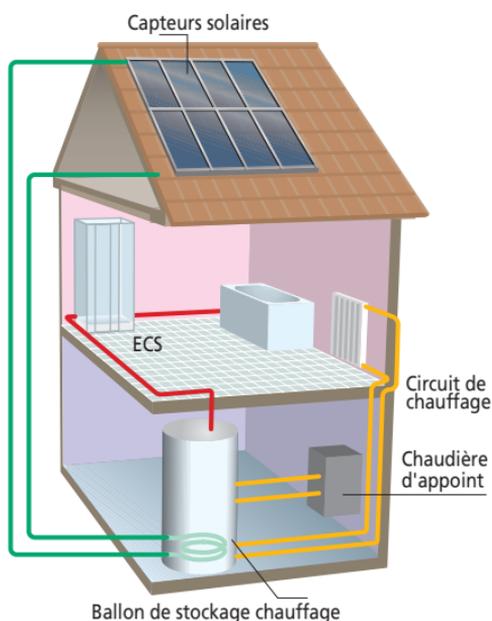
Le liquide caloporteur, arrivant chaud des capteurs thermiques, passe directement dans la dalle et repart vers les capteurs.

La dalle stocke la chaleur et la transmet à la pièce. Un circuit de dérivation permet de produire l'eau chaude sanitaire.

## 2 Stocker et restituer

Dans les systèmes du type plancher solaire direct (PSD®), c'est l'émetteur de chaleur, c'est à dire la dalle de béton, qui va assurer le stockage de l'énergie et permettre une diffusion de la chaleur au cours de la nuit.

Les autres systèmes fonctionnent selon le principe suivant : lorsqu'il y a du soleil, la chaleur est stockée dans un réservoir d'eau tampon par le biais d'un échangeur de chaleur. Cette eau ainsi réchauffée est utilisée pour le chauffage des bâtiments à l'aide d'émetteurs basse température. L'eau chaude sanitaire peut être produite soit dans un ballon immergé dans le volume tampon, soit par l'intermédiaire d'un échangeur de chaleur situé dans le ballon de stockage ou à l'extérieur de celui-ci.



### Principe des autres systèmes combinés

Le liquide caloporteur chauffe l'eau du réservoir et repart vers les capteurs. L'eau du réservoir sert pour alimenter le système de chauffage. L'eau chaude sanitaire est produite dans un ballon immergé ou par un échangeur de chaleur.

En vert : circuit où circule l'antigel.

En jaune : circuit où circule l'eau de chauffage (sans antigel).

En rouge : circuit d'eau chaude sanitaire.

### 3 Relayer

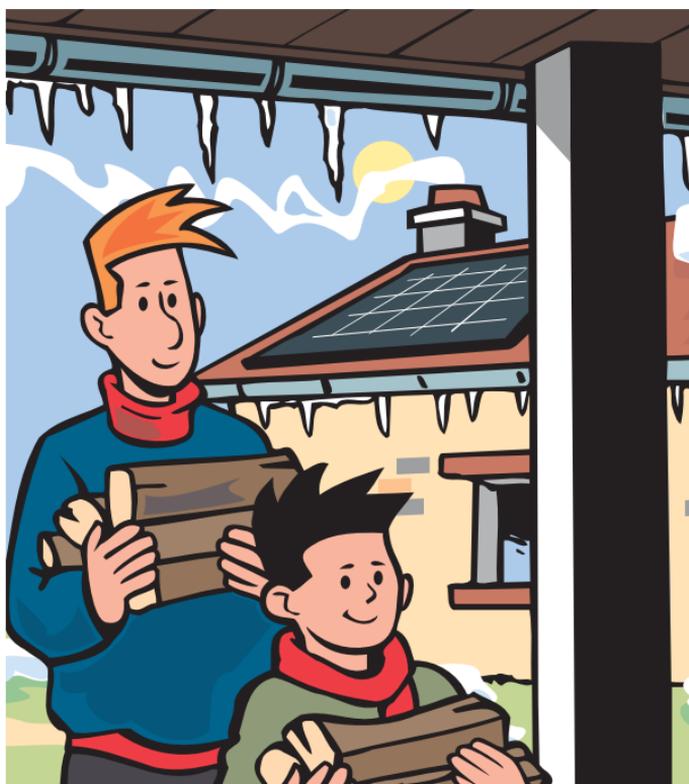
Lorsque le soleil est déficient, un appoint est nécessaire. Il peut être indépendant ou couplé au système solaire combiné :

- dans le premier cas, une cheminée, un poêle ou tout autre appareil indépendant apportent le complément de chaleur nécessaire pour le chauffage. L'appoint pour l'eau chaude sanitaire sera le plus souvent assuré par une résistance électrique.

Ce système est suffisant et facile à gérer dans une région bien ensoleillée, pour une petite maison ou une résidence secondaire ;

- dans le second cas, la production de chaleur est assurée par une chaudière traditionnelle qui prend le relais automatiquement.

Cette solution est préférable dans les grandes maisons et les régions à ensoleillement irrégulier.





*Maison individuelle à Besançon (Doubs) :  
140 m<sup>2</sup> habitables, occupée par cinq personnes ;  
16 m<sup>2</sup> de capteurs en toiture (avec un chauffage d'appoint séparé au bois).*

## 4 Réguler

La régulation est un élément indispensable au bon fonctionnement du système. Son rôle est de donner la priorité à l'énergie solaire chaque fois que celle-ci est disponible.

Elle doit aussi moduler l'énergie d'appoint à apporter pour maintenir la température de confort sans ensoleillement et assurer la production d'eau chaude sanitaire suffisante.

## 5 Maîtriser les surchauffes estivales

La surface de capteurs est largement suffisante pour assurer les besoins d'eau chaude sanitaire des occupants pendant l'été. Si les habitants partent en vacances pendant cette période, les capteurs, qui n'ont plus de besoins à couvrir, peuvent atteindre des températures très élevées.

Pour maîtriser ces éventuelles surchauffes, les constructeurs ont imaginé différents systèmes : boucles de décharge, capteurs autovidangeables, refroidissement nocturne, circuit sous haute pression pour éviter l'ébullition du liquide caloporteur, ou autre procédé permettant d'éviter toute dégradation du matériel.

# des économies du nord au sud

## Quelle surface de capteurs ?

D'une manière générale, la surface des capteurs mise en œuvre dans un système solaire combiné varie, selon la localisation et la taille de la maison, de 7 à 20 m<sup>2</sup>. On privilégiera les solutions favorisant l'aspect esthétique, et on s'adaptera aux contraintes de l'architecture.



Voici trois exemples pour une maison neuve isolée selon les normes de réglementation thermique 2005 et dont les capteurs sont orientés au sud et inclinés à 45°.

Elles correspondent à un système solaire performant :

- une maison de 110 m<sup>2</sup> à Marseille, avec 13 m<sup>2</sup> de capteurs, aura un taux d'économie d'environ 50 %. Si elle est occupée par quatre personnes, **les économies annuelles atteindront 4 600 kWh** ;
- une maison de 150 m<sup>2</sup> à Strasbourg, avec 18 m<sup>2</sup> de capteurs, aura un taux d'économie d'environ 30 %. Si elle est occupée par six personnes, **les économies annuelles atteindront 6 400 kWh** ;
- une maison de 110 m<sup>2</sup> à Grenoble, avec 16 m<sup>2</sup> de capteurs, aura un taux d'économie d'environ 40 %. Si elle est occupée par quatre personnes, **les économies annuelles atteindront 5 500 kWh**.

Pour une même surface de capteurs, l'énergie solaire participe de façon moins importante à Strasbourg qu'à Marseille au chauffage de votre maison et de votre eau sanitaire. Mais comme vous dépensez annuellement plus d'énergie en Alsace pour le chauffage, l'économie y sera globalement plus grande.

Maison individuelle  
dans les Hautes-Alpes ;  
PSD® avec capteurs  
occupant le tiers  
de la toiture.



Maison individuelle  
dans le Doubs,  
148 m<sup>2</sup> habitables,  
occupée par cinq personnes.  
16 m<sup>2</sup> de capteurs  
intégrés en toiture,  
avec un ballon de 300 l.



Maison individuelle  
en Indre-et-Loire ;  
PSD®, 17 m<sup>2</sup> de capteurs  
intégrés en toiture,  
avec un ballon de 500 l.



## Connaître l'impact sur l'environnement

Une installation solaire permet d'économiser de l'énergie qui aurait été fournie par une autre source et qui aurait produit des gaz à effet de serre. Cette quantité de gaz à effet de serre dépend de la source d'énergie économisée.

En connaissant l'énergie économisée et la source d'énergie d'appoint, on peut calculer les émissions de gaz à effet de serre évitées grâce à l'installation solaire.

Pour fixer les idées, dans les trois maisons décrites dans le paragraphe précédent, on évitera le rejet de 1 280 kg de CO<sub>2</sub> par an dans le cas n° 1 (appoint fioul), 1 290 kg dans le cas n° 2 (appoint gaz naturel) et 1 230 kg dans le cas n° 3 (appoint électrique).

Les capteurs certifiés CSTBat présentent des qualités de fiabilité et de longévité. Leur durée de vie atteindra probablement les vingt ans, et pourra même les dépasser. Ainsi, c'est l'émission de plus de vingt-cinq tonnes de gaz à effet de serre qu'un système solaire combiné permet d'éviter.

## Neuf ou existant ?

**Si vous avez un projet de construction**, vous n'avez pas de contrainte particulière pour faire installer un système solaire combiné. Vous pourrez prévoir un pan de toiture exposé au sud qui recevra les capteurs, et envisager la pose d'un plancher chauffant. Vous avez alors le choix entre tous les systèmes disponibles sur le marché.

**Dans le cas d'un bâtiment existant sans dalle chauffante**, les systèmes à hydro-accumulation apportent une réponse plus souple, qui sera encore plus performante si vous faites poser des radiateurs basse température.

## État des lieux

En France, le nombre de systèmes solaires combinés est aujourd'hui de l'ordre de 7 000 ; une part significative de ces installations sont des PSD<sup>®</sup>.

Le choix est aujourd'hui plus large que par le passé car d'autres systèmes, proposés sur catalogues par plusieurs industriels européens (notamment les grands chaudiéristes), sont facilement disponibles sur le marché français. Certains conviennent bien à une installation dans une maison existante.

La part de marché des systèmes solaires combinés est de plus en plus importante dans les pays germaniques et scandinaves.



# un peu de méthode pour réussir

## Organisez votre projet pour bâtir la meilleure solution

La mise en œuvre d'un système solaire combiné n'est pas une démarche standardisée. Pensez-y à l'avance, entourez-vous de professionnels compétents, prenez connaissance des expériences et des avis d'autres utilisateurs... En bref, définissez bien votre projet avant de vous lancer !

### Une maison en projet ? Pensez solaire !

Quelques points essentiels pour réussir un bon projet :

- d'abord veiller à **réduire le plus possible les besoins de chauffage** en isolant correctement le bâtiment et en concevant l'architecture pour profiter au maximum du soleil directement au travers des surfaces vitrées bien orientées. Il faut ensuite prévoir l'implantation des capteurs dans le bâtiment en essayant d'allier intégration esthétique et orientation optimale ;

- ensuite **choisir les émetteurs de chaleur**. On privilégiera le plancher chauffant : c'est un système confortable qui fonctionne à basse température et est donc particulièrement bien adapté au chauffage solaire.

Ces conditions permettent d'avoir l'assurance d'un bâtiment agréable et économe.

## Engagez une solide réflexion préalable...

... assortie d'une analyse d'opportunité, faite par un professionnel, pour cadrer votre projet : quelles solutions techniques pouvez-vous envisager, de quelles dimensions, pour quel coût, et pour obtenir quelles économies d'énergie ? Cette étape vous permettra d'ajuster votre projet à votre budget.



## Prenez connaissance des réglementations

N'omettez pas la mention des capteurs solaires sur votre demande de permis de construire !

Il y a peut-être, dans votre commune, des dispositions spéciales des documents d'urbanisme pour l'aspect de votre habitation (pente des toits, couleurs, matériaux). Elles influenceront sur le choix et la disposition des capteurs.



Pour obtenir une efficacité optimale de votre chauffage solaire,

### L'ADEME vous conseille :

- d'acquérir **un ensemble complet** (capteur, circulateur, régulateur, ballon de stockage, liquide caloporteur, etc.) issu d'un catalogue de marque ;
- de vous adresser à **un seul fournisseur** pour l'acquisition de cet ensemble ;
- de choisir **des équipements certifiés** selon les dispositions fiscales en vigueur ;
- de faire installer votre chauffage solaire par **un professionnel qualifié**.

## Choisissez les bons interlocuteurs : la marque Qualisol

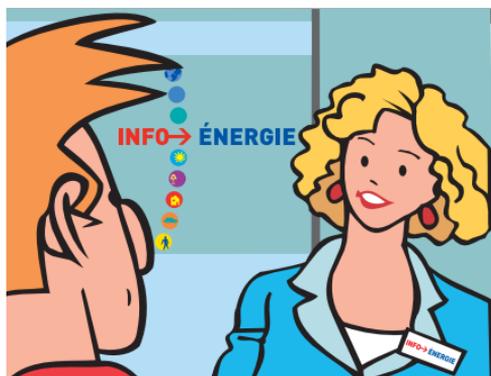


Les installateurs d'équipements solaires thermiques domestiques (CESI, SSC) sont invités à souscrire volontairement à la charte Qualisol. Cette charte a été élaborée par les professions concernées dans le cadre de l'association Qualit'EnR. Elle comporte dix engagements de bonne pratique et de qualité du service rendu aux clients.

Seules les entreprises justifiant auprès de Qualit'EnR des savoir-faire et des assurances nécessaires (qualifications, références antérieures, formations spécifiques, etc.) sont autorisées à signer la charte Qualisol.

**En vous adressant à ces professionnels de confiance, vous aurez les meilleures chances de bénéficier durablement d'un équipement solaire performant et fiable.**

Pour vous procurer la liste des installateurs Qualisol dans votre région, consultez l'Espace-Info Energie le plus proche ou consultez le site [www.qualisol.org](http://www.qualisol.org)



## Et maintenant, lancez-vous...

Consultez les fournisseurs, comparez les prix et les services (délais, service après-vente, garanties, etc.) qu'ils vous offrent à partir du descriptif détaillé de votre projet. Demandez-leur une « note de calcul » personnalisée des performances prévisionnelles du système solaire envisagé en fonction des caractéristiques de votre maison (contribution solaire en kilowattheures, pourcentage des besoins thermiques totaux, etc.).

Vous pouvez alors démarrer le chantier, avec l'aide des professionnels chargés de son bon déroulement (architecte, couvreur, chauffagiste, fabricant...).

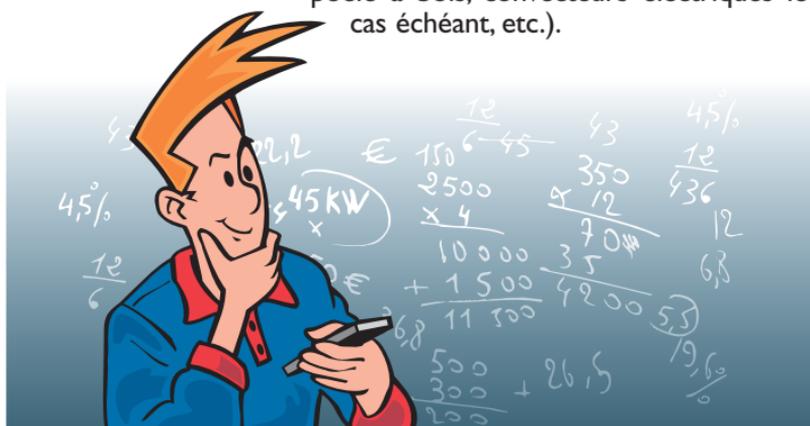
# des aides pour financer

## Un exemple d'investissement

**Pour une petite installation** (10 m<sup>2</sup> de capteurs, 70 m<sup>2</sup> de surface chauffée) **à appoint indépendant.**

Il faut compter environ **10 000 €** pour l'installation solaire.

Ce montant comprend l'ensemble des matériels nécessaires pour capter l'énergie solaire, la stocker et la distribuer (capteurs solaires, ballons de stockage, régulation, circuit de distribution) ainsi que le montage. Mais il n'intègre pas le coût de l'appoint (chauffe-eau électrique, poêle à bois, convecteurs électriques le cas échéant, etc.).



**Pour un projet plus important** (20 m<sup>2</sup> de capteurs, 150 m<sup>2</sup> de surface chauffée) **avec gestion de l'énergie d'appoint par la régulation.**

Le coût peut alors atteindre **20 000 à 25 000 €**.

Ce montant recouvre l'intégralité du poste chauffage et production d'eau chaude sanitaire (capteurs solaires, stockage, régulation, chaudière d'appoint, circuit de distribution et émetteurs de chaleur, système de production d'eau chaude sanitaire, montage).

### À titre de comparaison

Une installation conventionnelle (chauffage et production d'eau chaude domestique) au fioul haut de gamme, avec plancher chauffant ou radiateurs basse température, coûte environ **15 000 €** pour une maison de 150 m<sup>2</sup>.

## Les aides envisageables

### Le crédit d'impôt

Depuis la loi de finances 2005, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt pour l'**achat** d'équipements de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie solaire. La loi de finances 2006 a augmenté le taux de ce crédit d'impôt à 50 %. Vous y avez droit si les équipements sont certifiés selon les dispositions fiscales en vigueur.

Le logement équipé doit être votre **résidence principale**, que vous soyez propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit, et qu'il soit ancien, neuf ou encore en construction entre le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et le 31 décembre 2009.

Le montant de ce crédit d'impôt est de **50 % des dépenses** nettes (hors main-d'œuvre) facturées et payées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et le 31 décembre 2009. Les dépenses éligibles au crédit d'impôt sont plafonnées [voir ci-dessous].

Dans un logement acheté neuf, les équipements doivent avoir été intégrés par le vendeur ou le constructeur du logement. Dans un logement en construction ou ancien, les équipements doivent être fournis par l'entreprise chargée de l'installation.

L'entreprise ayant réalisé les travaux, le vendeur ou le constructeur du logement doit vous fournir une attestation ou une facture dont vous joignez une photocopie à la déclaration d'impôt.

Le montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt est **plafonné** à 8 000 € pour une personne seule et à 16 000 € pour un couple marié soumis à l'imposition commune.

Vous avez droit à une majoration de 400 € par personne à charge.

Si le crédit excède l'impôt dû, **l'excédent vous est restitué**.

Pour en savoir plus, consulter le site de l'ADEME : **[www.ademe.fr/credit-impot](http://www.ademe.fr/credit-impot)**.



### **Des aides des collectivités territoriales et autres organismes**

Des primes solaires ciblées vers les Systèmes Solaires Combinés sont proposées par certaines régions, départements ou communes et par divers organismes. Ces primes sont attribuées selon des modalités variables.

Renseignez-vous localement pour en savoir plus, en particulier auprès des Espaces Info-Énergie.

### **Un taux de TVA réduit**

Le taux réduit de **TVA à 5,5 %** est applicable pour les installations réalisées dans les logements achevés depuis plus de deux ans, que ce soit une résidence secondaire ou principale. Vous pouvez en profiter si vous êtes propriétaire (occupant ou bailleur), locataire, occupant à titre gratuit ou usufruitier.

Ce taux réduit porte sur l'**achat des équipements et la main d'œuvre lors de leur installation**. Cette disposition est valable jusqu'au 31 décembre 2010.

### **Une aide de l'ANAH**

Si vous êtes propriétaire d'un logement de plus de quinze ans (vous l'habitez ou vous le mettez en location), vous pouvez bénéficier d'une subvention de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) **pour l'installation d'un système solaire combiné**. Son montant est plafonné. Il varie en fonction de vos conditions de ressources (propriétaire occupant), de la localisation du logement et du futur montant des loyers (propriétaire bailleur).

Renseignez-vous auprès de l'ANAH ou en consultant son site : [www.anah.fr](http://www.anah.fr)

**Ainsi, les aides actuellement disponibles réduisent fortement le surcoût d'un système solaire combiné.**

## en résumé...

■ **L'énergie solaire** est disponible partout. Elle n'est pas polluante, elle est inépuisable, son usage est gratuit, elle est facile à transformer.

■ **Le système solaire combiné** permet d'utiliser la chaleur produite par les capteurs solaires pour une partie des besoins d'eau chaude sanitaire et de chauffage de votre habitation.

■ **De 20 à 40 % de vos besoins** peuvent être couverts par un système solaire combiné.

■ **Différents systèmes sont disponibles.** Le plancher solaire direct (PSD<sup>®</sup>) est aujourd'hui très répandu en France. Des systèmes différents sont maintenant disponibles sur le marché français.

■ **Des professionnels compétents** vous accompagneront pour intégrer le solaire à votre projet de maison.

■ **Des aides financières** vous permettront de financer plus facilement votre installation

Crédits

Photos : Graphies : p.4, p.5 / ADEME : p.7, p.15h (R.Bourguet), p.15m, p.19 / Clipsol : p.9, p.15b / Nils Larsson : p.8

Infographies : Graphies / Illustrations : Francis Macard

# L'ADEME

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie est un établissement public sous la tutelle conjointe des ministères de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables, et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle intervient dans les domaines suivants : la prévention de la pollution de l'air, la limitation de la production et la gestion des déchets, la maîtrise de l'énergie, la promotion des énergies renouvelables, la préservation des sols et la lutte contre les nuisances sonores.

Près de chez vous, trouvez des conseils pratiques et gratuits sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables. Vous pouvez agir simplement pour réduire vos factures et préserver votre planète.

Et si vous voulez connaître l'adresse de l'espace **INFO → ÉNERGIE** le plus proche de chez vous :

N° Azur (prix d'un appel local)

# 0 810 060 050

L'ADEME à votre service, c'est aussi :

Internet

# www.ademe.fr

pour retrouver sur internet les guides de cette collection.



Siège social : 20, avenue du Grésillé  
BP 90406 - 49004 ANGERS cedex 01



Imprimé par IME avec des encres végétales sur papier certifié Écolabel Nordique

Réalisation : Graphies [www.graphies.com](http://www.graphies.com)

5622 Juin 2007